

FORMATION POST PERMIS

Vous voulez réduire votre période probatoire, et obtenir le total des points plus rapidement ?

QUI EST CONCERNE?

Cette formation est destinée seulement aux apprentis conducteurs volontaires, détenteur d'un premier permis de conduire depuis le 1er janvier 2019 sur les catégories B, B1, A1 et A2. **Ceux-ci doivent avoir entre 6 et 12 mois de permis, ni plus ni moins.**

*Attention, le conducteur ne doit avoir aucune infraction à son actif entraînant une perte de points, ni mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire au cours de sa période probatoire.

LES CONDITIONS

- **Obtention du permis en conduite traditionnelle (B):** Inscription possible entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis. Gain des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans*.
- **Obtention du permis en conduite accompagnée (AAC):** Inscription possible entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis. Gain des 12 points en 1 ans au lieu de 2 ans*.

OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation complémentaire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Elle est composée de 2 modules sur 9 séquences :

- un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

■ **MATINÉE (6 séquences) : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes**

1. Présentation de la formation (durée: 10 minutes)
2. Questionnaire d'entrée en formation (durée : 15 minutes)
3. Constitution du groupe (durée: 35 minutes)
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation (durée: 45 minutes)
5. Perception des risques (durée: 1 heure)
6. Situations complexes (durée: 1 heure 15 minutes)

■ **APRÈS MIDI (3 séquences): Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.**

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes (durée: 1 heure 45 minutes)
8. Choix de mobilité (durée: 1 heure)
9. Bilan avec engagement (durée: 15 minutes)

Le moniteur agréé vous signe l'attestation puis l'auto-école envoie le dossier à l'ANTS.

Vous recevrez un courrier sur la réduction de votre période probatoire et le gain de vos points**.

La formation se déroule sur une journée complète de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un minimum de 6 candidats et maximum de 12 est obligatoire pour le déroulement de la formation.